

Chez nous

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **24 (1967)**

Heft 6

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chez nous

Centre sportif estudiantin

(...) Des plans très complets et ambitieux avaient été faits. Ils comprenaient notamment l'établissement d'un petit stade, la construction d'une salle de gymnastique et d'un certain nombre de terrains de tennis et l'aménagement d'une piscine.

Les crédits avaient été votés et les travaux allaient être commencés lorsque furent promulgués les arrêtés du Conseil fédéral contre la surchauffe qui mirent à terre tout ce beau programme.

Toutefois, l'Etat de Genève désirant prouver qu'il avait l'intention de réaliser quelque chose et dans le but également d'aménager les abords de la Cité universitaire décida de construire pour commencer le petit stade d'entraînement d'athlétisme. (...)

Le stade comprend des installations permettant de jouer au football avec des équipes réduites. Il est possible, également, de s'entraîner à la course de vitesse et même de faire certains entraînements de fond sur une piste étalonnée d'un seul couloir. Les installations de saut en hauteur, saut à la perche, saut en longueur et lancers sont réglementaires et permettent un entraînement sérieux et régulier. Les pistes ont été établies en Bitulac, substance asphaltée poreuse qui rend l'utilisation possible pratiquement toute l'année. Grâce à sa composition ce sol absorbe l'humidité très rapidement, et très peu de temps après une pluie, les terrains sont praticables. Les athlètes ont ainsi la possibilité de s'entraîner toute l'année, ce qui constitue certainement pour eux un avantage considérable.

Sur l'emplacement de la piscine (qui ne peut être construite pour le moment), l'Etat de Genève a accepté d'établir un terrain de basketball, volleyball et handball sur lequel il est possible de jouer à football lorsque les terrains sont détremés par l'humidité.

Enfin, la pratique du tennis a été rendue possible grâce au fait qu'il existait déjà sur l'emplacement prévu pour le centre sportif un club de tennis, le Miremont Tennis-Club, dont les installations furent remises en état par le Département des Travaux publics. Actuellement donc, il est possible aux étudiants de pratiquer l'athlétisme, le basketball, le volleyball, le handball, le football avec équipes réduites et le tennis sur les emplacements du Centre sportif. (...)

« Action étudiante », Genève

La débâcle du hockey suisse

(...) Cette débâcle sur les patinoires viennoises est d'autant plus mortifiante pour les sportifs de ce pays qu'il s'agit d'une discipline où il a brillé du plus vif éclat. Jamais le « on ne saurait être et avoir été » n'a revêtu pour notre amour-propre national une aussi cruelle évidence.

Est-il logique, voir simplement sensé, d'accabler de quolibets faciles et gratuits des joueurs qui se passeraient volontiers de cette affligeante avanie ? C'est à mon sens, une dérobaie, et tout ce qu'il y a de moins élégante encore ! Les sélectionnés ne sont véritablement que les « têtes de turc » qui portent sur leurs seules épaules toute la représentativité de conceptions déphasées, archaïque et forcément moribondes.

Les responsables alors ? Nous le sommes tous : le dirigeant imprévoyant et plus soucieux de ses droits et avantages que de ses devoirs ; le pratiquant, qui cher-

che une impossible conciliation entre les exigences du sport et celle de son activité professionnelle ou de ses loisirs ; le journaliste qui s'est trop souvent complu dans la relation et l'analyse d'un présent dépassé ; le public même qui veut bien soutenir une cause s'il obtient immédiatement une compensation plaisante à son écho ; les pouvoirs publics et certains employeurs qui s'obstinent à méconnaître l'importance — et les sacrifices que cela impose — que peuvent revêtir pour toute une jeunesse les exploits d'une élite qui agissent comme un stimulant. Il y a bien sûr des exceptions à toutes les généralisations. Mais je n'en vois d'autres pour combattre les méfaits d'un égoïsme trop fréquent que le dévouement et une dose de sacrifice à tous les échelons.

Mais, de grâce, qu'on s'abstienne de ressasser les mêmes propos de réformes, les mêmes constatations d'impuissance, quand c'est tout un état d'esprit qui est à recréer. Ou bien, on cherche à assurer la continuité d'une présence internationale et l'on souscrit aux mesures qu'elle exige, ou bien, on s'abstient de paraître à l'étranger et l'on assume en ce cas les risques que comporte pour tout spectacle la médiocrité qui dérivera d'un développement en vase clos et en marge du progrès.

Définir clairement les options, les faire admettre et endosser par les compétiteurs et le public, il n'y a pas d'autre voie initiale sur le chemin d'un éventuel redressement.

Paul-Maurice Paratte

« La Tribune de Genève », fin mars 1967

Pour une véritable éducation sportive

(...) Trop de personnes croient qu'éducation physique et éducation sportive sont une même chose. Distinguons : la première est l'ensemble des exercices physiques et des sports, tandis que la seconde enseigne l'esprit du sport, en inculque l'éthique, en développe les vertus morales et éducatives.

Le grand mérite des établissements d'enseignement privé est d'avoir toujours tenu compte de cette différence : on s'y efforce d'élever sainement les corps par l'exercice rationnellement dispensé à côté des études proprement dites ; mais on n'y perd jamais de vue ce que le sport doit aussi apporter à l'esprit, ni comment il doit servir à enrichir les qualités de cœur.

Or, dans les circonstances actuelles, cette éducation sportive devient de plus en plus une impérieuse nécessité. Le sport, en effet, a pris une telle place dans notre vie quotidienne, il a une telle raisonance auprès de toutes les couches de population, que l'éducateur et l'enseignant — quel qu'il soit et à quelque branche qu'il appartienne — ne peut plus éviter d'en tenir compte. Les foules énormes que brasse le sport (qu'il soit sport actif ou sport-spectacle) posent des problèmes d'éducation nouveaux. On ne pourra corriger certains déplorables et trop fréquents excès reprochés au sport qu'en inculquant aux enfants puis aux jeunes gens des deux sexes une conscience sportive qui manque hélas totalement ou presque aux masses populaires actuelles. Ce n'est que par cette éducation sportive que l'on améliorera peu à peu une situation qui nous rapproche à grands pas des cruels jeux du cirque romain. (...)

Frédéric Schlatter

« Gazette de Lausanne »